



NOTE D'INFORMATION

DIR-COM-ENR-002

Version 2 du 19/12/2019

Référence à l'accréditation du LILCO ou du LABCO

Le LILCO et le LABCO sont accrédités par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) pour la section Essais (n°1-6933 pour le LABCO et n°1-6937 pour le LILCO), portées communiquées sur www.cofrac.fr. Nous devons donc répondre aux exigences des normes NF EN ISO/CEI 17025 (Essais) et aux exigences des règles établies par le Cofrac.

Conformément aux règles établies dans le document Cofrac GEN REF 11 : « Règles générales pour la référence à l'accréditation et aux accords de reconnaissance internationaux », les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation du LABCO ou du LILCO c'est-à-dire le logo Cofrac/Essais du LABCO/LILCO (en dehors de la reproduction intégrale des documents que le LABCO/LILCO lui a émis, notamment les rapports). Ce document est consultable :

- sur le site du Cofrac : www.cofrac.fr
- via le lien internet : <http://www.cofrac.fr/documentation/GEN-REF-11>

Le LABCO/LILCO s'assure néanmoins du respect par ses clients des règles établies dans le document Cofrac GEN REF 11.

Ainsi, dans le cas où le LABCO/LILCO aurait connaissance d'un usage erroné de son accréditation par un de ses clients, le LABCO/LILCO prendra contact avec ce client :

- pour lui demander d'arrêter/de modifier immédiatement cette utilisation non conforme
- de faire une information à toute personne ayant pu en avoir pris connaissance. Aussi et conformément au document GEN REF 11, si le LABCO/LILCO constate une mauvaise utilisation ou un usage abusif de la marque d'accréditation, ou du logo Cofrac, il s'en rapportera au Cofrac.

Date : 15/12/2020

Emetteur : Service Qualité